



COMPTE RENDU

Projet de requalification du Front de Mer

Réunion de consultation publique

Mardi 24 septembre 2019 – salle polyvalente

Rappel du contexte et calendrier

L'année 2018 a été consacrée à la phase de diagnostic, d'études et de conception du projet. La plage de Merlimont a subi une érosion naturelle importante. Le perré existant est vieillissant, abîmé, instable, peu homogène et dangereux. Des tests ont été réalisés en laboratoire afin de déterminer la solution la plus adaptée à l'environnement merlimontois.

Jusqu'au septembre 2020, date de début des travaux, les ingénieurs et techniciens travailleront à l'élaboration des autorisations, suivront l'instruction réglementaire et lanceront les consultations publiques afin de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux.

Les travaux débuteront en septembre 2020 et se termineront en juin 2022. Ils seront interrompus du 15 juin au 15 septembre 2021. La première phase en 2020/2021 concernera le secteur allant de l'avenue du Champagne à l'avenue d'Artois, afin que le nouveau poste de secours et la rampe d'accès soient opérationnels pour l'été 2021. La seconde phase en 2021/2022 concernera le secteur allant de l'avenue d'Artois au club nautique et la partie Nord de la digue, où les travaux sont moins conséquents.

La construction du nouveau perré

Elle se déroulera en plusieurs étapes, identiques sur l'ensemble des tronçons.

- Etape 1 : démolition de l'ouvrage existant et évacuation des gravats
- Etape 2 : mise en place d'un rideau de palplanches pour éviter que l'eau ne s'engouffre en marée haute, excavation du sol, pompage
- Etape 3 : mise en place du géotextile après pompage en fond de fouille, mise en place des enrochements de 1 à 3 tonnes, enlèvement des palplanches pour implantation sur le tronçon suivant, coffrage et bétonnage
- Etape 4 : finitions en fonction des tronçons
- Etape 5 : mise en place des ganivelles et/ou filets anti-envol de sable et rechargement

Construction de la nouvelle digue – 880 mètres

Elle sera réalisée dans la continuité des travaux de reconstruction du perré. La promenade sera réalisée en béton désactivé, avec les mêmes finitions (teinte, granulométrie ...) que celle existante au nord. Dans les mêmes tons, la piste cyclable aura une couleur légèrement plus foncée pour se distinguer grâce à l'emploi d'enrobé coloré, matériau plus confortable pour cet usage.

Elle sera aménagée avec du mobilier urbain en bois et des jardins de front de mer.

L'éclairage public sera également remplacé avec des candélabres différents pour la zone routière et la zone piétonne.

La digue a été divisée en 4 secteurs :

Secteur 1 : le Nord existant

La piste cyclable sera réimplantée à l'arrière des jardinières existantes entre la promenade piétonnière et les stationnements. Trop profondes actuellement, les emprises stationnées seront légèrement raccourcies pour offrir la largeur nécessaire à cette voie douce.

L'éclairage public côté promenade sera adapté proposant un matériel moins routier et plus adéquate avec l'esprit de promenade. Les mâts existants seront récupérés et remis en place coté voirie plus au sud.

Secteur 2 : de l'avenue de Champagne à l'avenue du centre

Les sanitaires dans le prolongement de l'avenue de Champagne seront décalés de quelques mètres vers le nord afin de dégager la vue sur mer depuis cette voie. Ils se déplaceront également dans l'alignement des emprises stationnées afin de ne plus être un obstacle aux déplacements longitudinaux sur la promenade.

Des douches y seront ajoutées, l'escalier d'accès à la plage, actuellement fermé sera reconstruit et sécurisé (palier de repos, mains courantes ...).

La digue sera prolongée à l'identique jusqu'à la Mangrove, ponctuée de placettes à l'intersection de chaque voie et agrémentée des banquettes-jardinières bois conformes au secteur nord.



A cet endroit, un élargissement est prévu par l'interruption du stationnement. Cette emprise s'étendra et s'élargira progressivement sur toute la longueur de la digue jusqu'à la rue de Normandie et le parking sud qui l'accompagne.

Face à l'avenue de Flandres, un solarium en bois sera installé. Il s'accompagnera d'une intervention sur la toiture de la Mangrove.



Face à l'avenue de la plage, nœud stratégique de la station, l'aménagement de l'espace public sera le plus large possible avec une ouverture visuelle sur la plage.

Un belvédère sera aménagé dans le prolongement du dessus du système éco-plage, afin que celui-ci soit pleinement intégré dans l'architecture de la digue.



Dans le prolongement de l'avenue de la plage, un large accès sera aménagé. Un premier escalier agrémenté d'une rampe à pente douce, et de gradins permettra d'accéder au niveau de la Mangrove. Un second emmarchement plus large assurera quant à lui les accès à la plage.



Secteur 3 : de l'avenue du centre à la rue de Normandie

Implantation du nouveau poste de secours, avec des sanitaires publics (douches et WC). Devant le poste aménagement d'une terrasse de surveillance et d'une rampe d'accès en pente douce à la plage.



Plus au sud, sur la promenade, en léger contrebas, l'aménagement d'un espace public de convivialité sera l'occasion de repositionner la bibliothèque de plage. Cet espace sera séparé de la promenade par un muret et une clôture en ganivelle. Il sera équipé d'une rampe d'accès PMR et de quelques emmarchements pour le rendre accessible à tous. Quelques plantations et enrochements agrémenteront ces limites, en particulier le long de la carapace.

Du mobilier, des banquettes compléteront cette installation pour répondre au confort et aux attentes de tous.

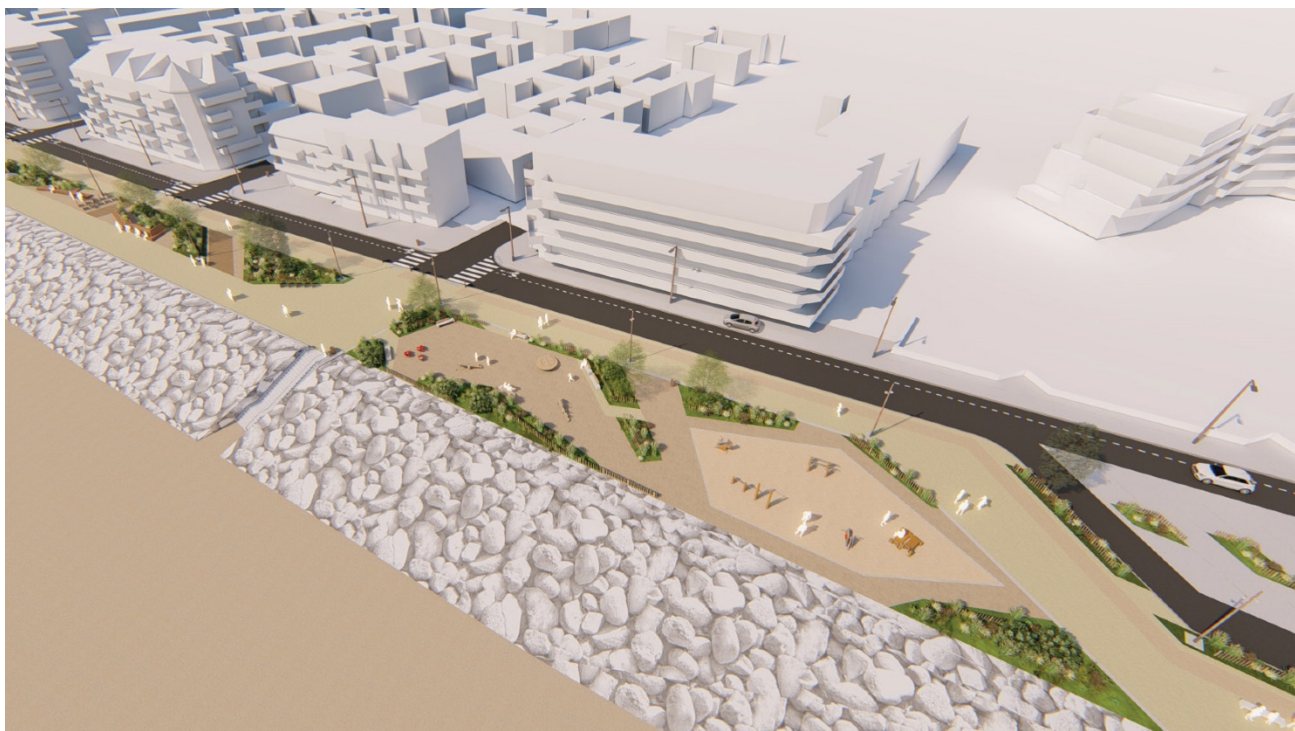


Le calvaire des marins sera réinstallé au sein d'un jardin de front de mer qui s'étalera jusqu'à la rue de Normandie. Face à celle-ci un escalier d'accès à la plage sera créé.



Secteur 4 : de la rue de Normandie au club nautique

Entre la rue de Normandie et l'allée de Bretagne, aménagement d'un second espace de détente avec des agrès sportifs et des jardins de front de mer.



Dans la continuité de cet aménagement, une aire de retournement a été repensée offrant la possibilité de réaliser le demi-tour plus aisément. En son centre et aux abords, du stationnement complète l'offre prévue sur l'ensemble du linéaire du boulevard de la Manche. Quelques places de parking plus longues permettront aux plaisanciers d'accéder au stationnement avec leurs embarcations sans pour autant perturber le bon fonctionnement sur la chaussée.



La route sera prolongée jusqu'à l'actuelle descente à bateaux et scindera 2 espaces dédiés à l'activité nautique. Le premier principalement dédié à la voile et aux activités nautiques « légères ». Le second plus conséquent pour les bateaux et les différents services offerts actuellement par le club existant.

En toute sécurité et de manière dissociée, la descente pourra à la fois être empruntée par les bateaux pour la mise à l'eau et par les piétons.

Les phases de travaux

- Installation du chantier en septembre 2020
- Octobre 2020-juin 2021 : 1ère phase de l'avenue du boulonnais à l'avenue d'Artois.
- Septembre 2021 à juin 2022 : 2ème phase de l'avenue d'Artois au club nautique et digue nord

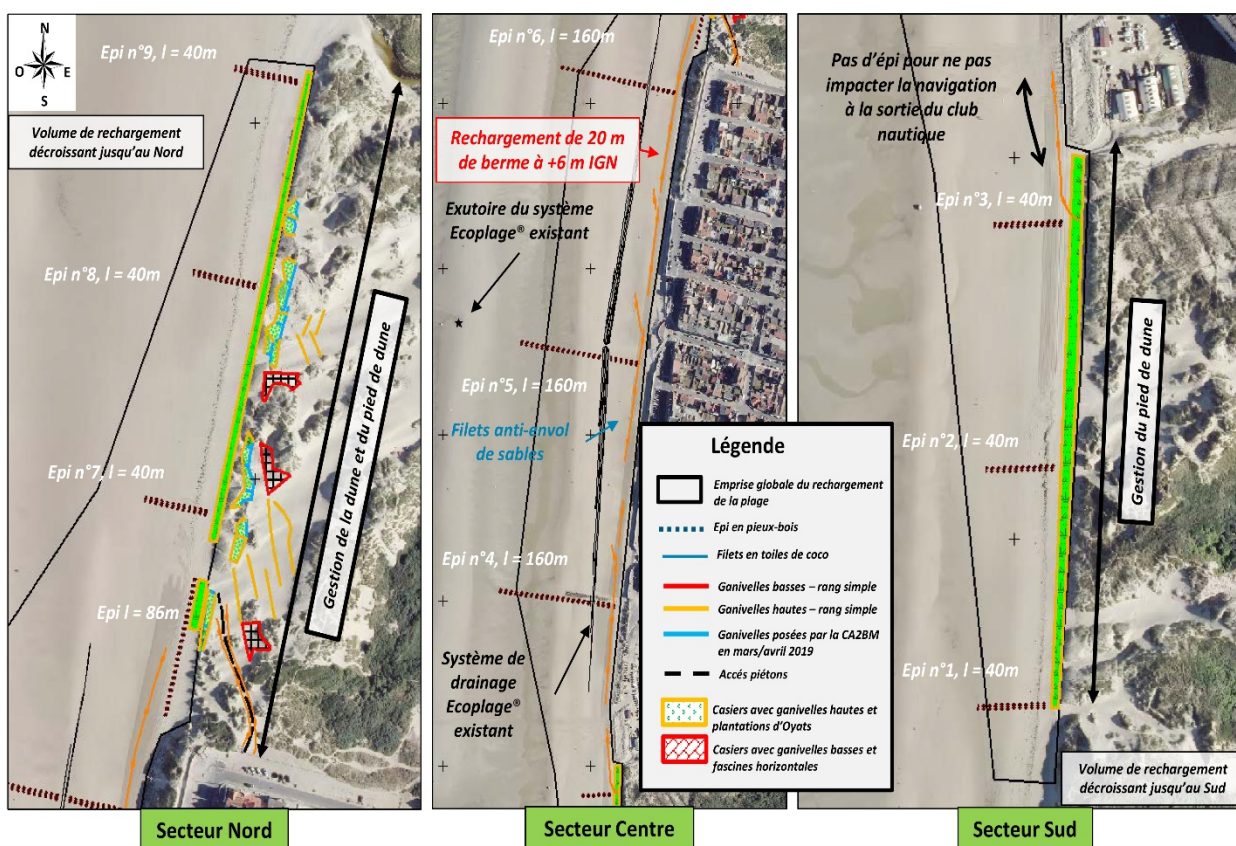
Au 1er juin de chaque année, les travaux pouvant impacter la qualité des eaux de baignade devront être terminés.

Les phases de travaux concerneront à la fois le perré et la digue promenade.

Le rechargement de la plage

Le rechargement de 320 000 m³ de sable est prévu en automne 2021. Le sable sera prélevé dans une zone de 2,5 km², située à 6,5 km au large. Cette zone est constituée de dunes sous-marines qui se reformeront en quelques mois grâce aux courants marins. Les grains de sable sont plus gros et dont tiendront mieux au sol.

Le sable sera disposé principalement au centre de la plage et permettra de relever le niveau de la plage à 6 mètres (actuellement il est à 4 mètres).



A la suite du rechargement, des épis en pieux bois seront installés :

- 3 au nord et 3 au sud d'une longueur de 40 mètres
- 3 au centre d'une longueur de 160 mètres

Ces épis vont permettre de maintenir le sable sur la plage.

L'installation de ganivelles et filets coco sur les dunes au nord et au sud permettra également d'y maintenir le sable.

L'entretien de l'ouvrage

- Des inspections devront être réalisées après chaque événement météorologique
- Des visites techniques approfondies sont préconisées tous les 6 ans
- Une réfection des pieux bois est à prévoir dans 25 ans et celle des aménagements dunaires tous les 5 ans.
- En cas de succession de tempêtes dans les 5 premières années, rechargement de 15 000 m³/an. Sans tempête, aucun rechargement n'est à prévoir.
- A partir de la 6ème année, un rechargement de 15 000 m³ est préconisé tous les ans
- Un rechargement massif est à prévoir tous les 13 ans

Les contraintes

Les travaux seront dépendants des marées. Ils ne pourront être réalisés qu'en marée basse ce qui impliquera des travaux de nuit en fonction des saisons et des coefficients.

Une zone de chantier sera installée à proximité du front de mer, sur des terrains situés entre la rue de Paris et la rue du Casino. Un plan de circulation sera imposé aux entreprises pour l'acheminement des matériaux et la traversée de la commune.

Une fois les travaux terminés, une remise en état du réseau routier, emprunté par les camions, est prévue.

ZONES D'INSTALLATION DE CHANTIER ET D'ACCÈS ROUTIERS

Le Maître d'œuvre préconise les surfaces suivantes :

- Aire d'installations à proximité du front de mer (bureaux, parc matériel plage, stocks tampons...) Surface minimale envisagée 0.5 ha.
- Aire d'installation dans les terres (Ateliers, parc matériel routier ; stocks d'enrochements, stocks matériaux divers, ...) : Surface minimale envisagée 1ha.



ARTELIA Maritime – Atelier KVDS – 8 71 3914 – Réunion de concertation publique

QUESTIONS DU PUBLIC

À l'issue de la présentation par le biais de questions / réponses ou parfois de discussion directe avec l'équipe, il a été précisé ou demandé :

- L'épi en enrochement et son rejet seront supprimés. Les travaux d'aménagement et de voirie et réseaux divers prévoient et nécessitent une mise en conformité des ouvrages et des rejets (privés) au réseau. (Mise en conformité réglementaire et environnementale dissociant les eaux usées des eaux pluviales)
- La gestion des eaux pluviales sur les espaces publics est répartie selon les emprises :
 - Les eaux de trottoir et voiries (potentiellement hydrocarburées) doivent nécessairement être récoltées et traitées et tamponnées par le biais d'un système de chaussée réservoir sous la chaussée. Ce système est équipé pour être filtrant, curable et visitable pour répondre dans la mesure du possible à l'ensablement des ouvrages.
 - Les eaux de la promenade, propres puisque non circulée, seront quant à elles simplement rejetées dans carapace. Les nivellements et pentes seront prévus à cet effet.

- Où sont situés les équipements sanitaires / douche / point d'eau ?

Il est précisé que deux blocs sanitaires automatiques sont prévus Avenue de Champagne et au sud à proximité du parking de retournement. Ces deux modèles sont équipés de 2 sanitaires (classique + PMR) de 2 urinoirs et de 2 douches + rince-pieds.

Un 3^{ème} sanitaire est prévu dans l'emprise du poste de secours. Il est équipé de 2 sanitaires (classique + PMR). Une douche ouverte (2 pommeaux + 2 rinces-pieds) protégée par des claustras complète le dispositif en liaison directe avec la rampe.

Photos et schémas issus du document diffusé lors de la présentation publique du 24 septembre 2019.

Schémas : ARTELIA

Photos : KVDS